



Publié le 15 novembre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022-125

ASSOCIATION AEROSPACE VALLEY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UNE ACTION SPECIFIQUE : PROJET FORMAERO N° 2 - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : David CHARBIT à Marie RECALDE, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Michelle PAGES à Gérard SERVIÉS, Thierry MILLET à Christine PEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIÉS

Madame Marie RECALDE, Adjointe au Maire Déléguée au Développement économique, Emploi, Innovation, Formation, Egalité Femmes-Hommes, rappelle à l'Assemblée que le Pôle de compétitivité mondial Aerospace Valley anime depuis 15 ans la dynamique très performante de la filière industrielle aéronautique, espace, drones et systèmes embarqués pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en lien avec les industriels, les laboratoires de recherche, les structures de formation, les régions, les Métropoles, les services de l'Etat et les acteurs locaux du développement économique.

Objet de l'étude subventionnée sur 2022 : projet FORMAERO n°2

Le Pôle de compétitivité Aerospace Valley a été labellisé avec la mission de favoriser l'innovation et de renforcer la position d'excellence des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie dans les domaines aéronautique, espace et drones. Le Pôle, guidé par cette mission, a conçu une organisation centrée sur l'élaboration et le développement de projets associant des partenaires issus des mondes de l'industrie, de la formation et de la recherche.

Le Pôle Aerospace Valley a identifié la déconstruction des avions comme un enjeu industriel majeur des prochaines années. La déconstruction ou démolition aéronautique est l'activité industrielle consistant à démanteler un ancien aéronef en fin de vie en vue de la réutilisation de certains composants et du recyclage des matériaux.

Ce secteur économique connaît une forte croissance liée à l'augmentation du nombre d'avions arrivant en fin de vie et à de nouvelles lois et normes empêchant le simple stockage en « cimetière d'avions ».

En effet, nombre d'avions civils ou militaires, retirés du service, ont été remisés dans des cimetières d'avions ce qui a laissé inexploité un énorme potentiel de recyclage des matériaux.

L'industrie aéronautique n'est à ce jour soumise à aucune réglementation spécifique au niveau mondial concernant la gestion des aéronefs en fin de vie.

Chaque phase de démantèlement, dépollution, désassemblage et déconstruction opérée sur des sites français est soumise à la législation européenne relative à l'élimination des déchets dangereux et industriels et est calquée sur les normes liées au traitement et stockage des véhicules hors d'usage.

C'est un secteur d'activité en pleine croissance, il est estimé que 13000 aéronefs, civils et militaires, arriveront en fin de vie au cours de la période 2022 2035.

Objectifs de l'étude subventionnée sur 2022 :

- Définir les freins et opportunités sur l'émergence possible d'une filière de déconstruction en Nouvelle Aquitaine
- Déterminer les besoins potentiels nécessaires à une telle émergence (infrastructures, parcours, formation, etc.)
- Établir une cartographie des zones susceptibles d'accueillir une telle activité en Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé que la Ville de Mérignac accompagne ces travaux, à hauteur de 5 000 euros sur un montant éligible de 50 000 euros TTC, soit un taux d'intervention de la ville de 10%, au côté de la Région Nouvelle Aquitaine (50%) et de Bordeaux Métropole (40%).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 2 novembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 5 000 € en faveur de Aerospace Valley pour son étude Formaero n°2 ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de ladite subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe Communiste

N'a pas pris part au vote M. RIVIERES

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 novembre 2022



Monsieur Gérard SERVIES
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 15 novembre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.